

## **Adaptations des modalités du bac pour l'année 2020-2021 pour les élèves de 1ère et terminale**

Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat général et technologique, et afin de privilégier le temps d'apprentissage des lycéens dans cette période, plusieurs mesures sont mises en place, à titre exceptionnel, pour l'année scolaire 2020-2021.

Ces mesures ont été prises après échange avec le comité de suivi de la réforme et à la suite d'une large concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels et les élus des conseils académiques de la vie lycéenne.

**Les trois évaluations communes de première et de terminale de l'année 2020-2021 sont annulées et remplacées par les moyennes des bulletins scolaires**

Les matières concernées par l'annulation des évaluations sont l'histoire-géographie, les langues vivantes, la spécialité qui n'est pas poursuivie en terminale, ainsi que les mathématiques pour la voie technologique et l'enseignement scientifique pour la voie générale.

**Cette adaptation concerne les élèves de terminale, qui passeront leur bac en 2021, comme les élèves actuellement en première.**

**Deux sujets au choix pour les épreuves terminales des enseignements de spécialité**

**Les épreuves des enseignements de spécialité se tiendront aux dates prévues : du 15 au 17 mars 2021.**

Pour garantir que les élèves seront interrogés sur des éléments effectivement étudiés dans le cadre des programmes, **toutes les disciplines concernées proposeront deux sujets ou des exercices au choix afin de couvrir l'ensemble des thématiques étudiées.**

Les attendus pédagogiques de chaque discipline seront communiqués aux élèves et les correcteurs suivront des grilles d'évaluations précises pour chaque sujet.

Les notes obtenues aux épreuves de spécialité seront prises en compte dans Parcoursup dont le calendrier reste inchangé.